



Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2023

Présents : Dominique MICHAUD, Thierry MADER, S. DUCUGNON, Eric MUGNIER, Nicolas BENEUX, Aurore CHARPIOT, Bruno DUPUIS, Hervé MILLOT, Josiane GOYET, Fabien JAILLET, Sophie SOUBRIER, Pascal TIGNOLET

Absente excusée : Alexandra TERRIER (Procuration à S. SOUBRIER)

Secrétaire de séance : Sylvie DUCUGNON

En exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 13

VOIRIE – OUVRAGE D'ART

❖ **PONT DE MONNIERES : SECURISATION ET MISE EN CONFORMITE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET, DEMANDE DE SUBVENTIONS, PLAN DE FINANCEMENT**
Rapporteur : D. MICHAUD

Lors de la délibération du 25 janvier 2023 retenant le maître d'œuvre, M. Le Maire avait retracé l'historique de l'endommagement du pont SNCF, sis chemin de Monnières (C3), ainsi que l'ensemble des démarches entreprises depuis pour réparer le préjudice subi par la Commune.

Vu les travaux prévus et l'obligation d'arrêter la circulation des trains, M. Le Maire avait proposé de saisir l'opportunité de la réfection du parapet endommagé par l'accident pour sécuriser et remettre en conformité l'autre parapet ainsi que les glissières de sécurité. La réfection du parapet Ouest accidenté sera payée par l'assurance (tranche ferme), la réfection du parapet Est, la remise en conformité et la sécurisation de la voirie seront payées par la Commune (tranche optionnelle).

Lors de la délibération du 3 juillet 2023, le conseil municipal a validé les diagnostics et les Avant Projets des deux tranches réalisés par le Cabinet T.M.I., maître d'œuvre. M. Le Maire présente ce jour, l'avant-projet définitif comprenant la signalisation routière.

M. Le Maire dit que la Commune se chargera de l'attribution du marché de la totalité des travaux, procédera au règlement des tranches ferme et optionnelle, et se fera rembourser ensuite par l'assurance la tranche ferme.

M. Le Maire explique au Conseil que l'État peut subventionner la tranche optionnelle au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et le Conseil Départemental au titre des aménagements de sécurité – Amendes de Police à hauteur de 40 000 € de travaux.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES H.T.				RECETTES H.T.				
Tranche ferme Assurance	Maîtrise d'œuvre	6 000 €	37 206 €	Tranche ferme Assurance	Maîtrise d'œuvre	6 000 €		
	Travaux	31 206 €			Travaux	31 206 €		
Tranche optionnelle Commune	Maîtrise d'œuvre	6 000 €	101 566 €	ETAT - DETR		30%	28 670 €	28%
				Travaux tranche optionnelle				
	Conseil Départemental du Jura			25%	10 000 €	10%		
	Amendes de police plaf. à 40 000 € - Travaux : 63 793 €							
Travaux	95 566 €	C.A du Grand Dole		25%	23 891 €	24%		
		Fonds de concours						
Fonds Propres					39 005 €	38%		
Sous-Total Travaux		126 772 €						
TOTAL			138 772 €	TOTAL			138 772 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ▶ **DECIDE** la réalisation de l'opération : **Sécurisation et mise en conformité du Pont SNCF chemin de Monnières,**
- ▶ **APPROUVE** le montant de l'opération et le plan de financement prévisionnel,
- ▶ **SOLLICITE chaque financeur** au taux le plus élevé,
- ▶ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget communal,
- ▶ **DEMANDE** au **Cabinet T.M.I.** d'établir le dossier de consultation des entreprises,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Vote : Pour à l'Unanimité

DEFENSE INCENDIE

❖ EAU POTABLE – DEFENSE INCENDIE : CREATION D'UNE LIAISON RUE DE FOUCHERANS-RUE DE DOLE - APPROBATION DU PROJET, DEMANDE DE SUBVENTIONS, PLAN DE FINANCEMENT *Rapporteur : D. MICHAUD*

Le Maire expose au Conseil Municipal le dossier de la fiabilisation du réseau d'eau potable et le renforcement de la défense incendie par la création d'une liaison rue de Dole – rue de Foucherans.

Actuellement, le SIERD (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole) procède à des travaux de rénovation du réseau d'eau potable du n°11 de la rue de Foucherans jusqu'à l'intersection avec la rue Sous-Plumont. Ces travaux commencés le 30 octobre 2023 sont programmés pour 3 mois et sont financés dans leur intégralité par le SIERD.

Le SIERD a proposé à la Commune de profiter de ces travaux pour réaliser une liaison entre la rue de Dole et le rue de Foucherans en créant une tuyauterie d'environ 300 mètres rue Sous-Plumont.

Ces travaux permettraient :

- De sécuriser le réseau d'eau potable en permettant d'alimenter le centre du village via cette liaison et la rue de Foucherans. Ce nouveau maillage sécurise la distribution de l'eau sur l'ensemble du village
- De renforcer la défense incendie (sur la base de l'étude de Défense Extérieure Contre l'Incendie réalisée en novembre 2014 par le service prévention du SDIS) en rendant disponibles les poteaux incendie n°17, 21, 22 et 24. Ces Pi ont actuellement un débit restreint. Le bouclage permettrait d'alimenter les Pi plus directement sans passer par le centre du village.
- Le Maire explique au Conseil que la création de cette liaison, dont le montant est estimé à 24 106.29 € H.T. serait financée à 50 % par le SIERD et à 50 % par la Commune. La part communale, soit 12 053.14 € sera acquittée au SIERD au cours de l'exercice 2024.
- Le Conseil Départemental du Jura peut subventionner la part communale de ces travaux au titre de l'Aide aux Territoires. Les travaux commenceront dès l'accord du Conseil Départemental obtenu.
- Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		
Création d'une liaison Rue de Dole - Rue de Foucherans Commune de CHAMPVANS	12 053.14 €	Etat - DETR	2 411 €	20%
		Conseil Départemental du Jura Aide aux territoires	6 027 €	50%
		Fonds Propres Commune	3 616 €	30%
TOTAL	12 053.14 €	TOTAL	12 053 €	100%

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- ► **DECIDE** la réalisation de l'opération :
- ► **APPROUVE** le montant de l'opération et le plan de financement prévisionnel,
- ► **SOLLICITE** chaque financeur au taux le plus élevé,
- ► **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- ► **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget communal 2024,
- ► **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Vote : Pour à l'Unanimité

BÂTIMENTS

❖ SIGNALÉTIQUE MAISON MÉDICALE

Rapporteur : D. MICHAUD

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les travaux de signalétique de la maison médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **RETIENT l'entreprise SO PUB**, 56, rue des Arènes à Dole, pour la réalisation de la signalétique de la maison médicale pour un montant de **1 650.00 € H.T.**

Madame Josiane GOYET étant intéressée au titre l'article L.2131-11 du CGCT ne participe pas au vote.

Vote : Pour à l'Unanimité

Affiché le 17 novembre 2023

Le Maire,
Dominique MICHAUD

